Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_006-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 21 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, Annick PORTES, MM Jean-Louis VERGNE et Eric GARNIER.

Absents représentés :
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- M Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Michèle ARMANDARY donne pouvoir à M Christian FONTAINE
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- M Fabrice LE TOQUIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE
- Mme Claude BENEZIT donne pouvoir à M Eric GARNIER

Absente :
- Mme Valérie SIMON

Madame Catherine GUGUEN-GRACIE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DELIBERATION N°2026/006 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – TRAVAUX DE LA COMMISSION – ANNEE 2025

Présents : 23 **Représentés : 09** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_006-DE

En application des dispositions de l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire ou son représentant, président de la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année précédente.

Pour mémoire, il est rappelé ci-après la composition de cette commission, dont la création est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants, et son rôle :

Composition :
- Le Maire, Président ou son représentant,
- 4 membres du Conseil Municipal,
- 4 représentants d'associations locales.

Rôle :
- Consultation obligatoire sur tout projet de délégation de service public ou de tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- Examen des rapports annuels établis par les délégataires des services délégués et bilan des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

En 2025, les travaux de la C.C.S.P.L. qui s'est réunie le 10 mars 2025 portaient sur le principe de renouvellement la concession de service public des activités de plages. La commission s'est de nouveau réunie le 24 octobre, afin d'examiner les rapports annuels d'activités 2024 des délégataires de services publics, qui ont ensuite été présentés au Conseil municipal du 15 décembre 2025. Les comptes-rendus de ces deux séances sont joints à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1413-1 ;

Vu le compte-rendu de la réunion de la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L) en date du 10 mars 2025 ;

Vu le compte-rendu de la réunion de la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L) en date du 24 octobre 2025 ;

Considérant qu'en 2025, les travaux de la commission ont été les suivants :

- Réunion du 10 mars 2025 :

- Avis sur le principe de renouvellement de la concession de service public concernant les activités de plage.

- Réunion du 24 octobre 2025 :

- Examen des rapports annuels d'activités pour l'année 2024 des délégataires des services publics suivants :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_006-DE

Objet	Délégataire	
Eau	SAUR	1er janvier 2020 / 31 décembre 2031
Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service		
Assainissement	VEOLIA	1er janvier 2020 / 31 décembre 2034
Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service		
Casino	Sté Nouvelle du Palais d'Emeraude	1er mai 2020 / 30 avril 2035
Centre Equestre	DINARD Emeraude Equitation	Janvier 2022 / Décembre 2027
Camping	SAS Le Port-Blanc	Janvier 2019 / Décembre 2028
Activités de plages (6 exploitants – 6 Lots)	Lot 1 – Prieuré – M. DEHEEGHER Lot 2 – Prieuré (non exploité) Lot 4 – Ecluse – M. MICHEL Lot 5 – Ecluse – M. BODIN Lot 6 – St Enogat – M. PERRICHOT Lot 7 – St Enogat – M. LEFEBVRE	Mars 2022 / Novembre 2025
Fourrière automobile	Société A.A.C.E.	Juillet 2023 / Juillet 2028

Le Conseil municipal :

DECIDE

Article unique : de prendre acte de la présentation des travaux réalisés par la C.C.S.P.L. pour l'année 2025.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Catherine GUGUEN-GRACIE — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 29 JAN. 2026 et affichée en Mairie, le 29 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_006-DE